

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 81-24 du 3 Février 1981

portant création du Comité National chargé du projet d'installation du Laboratoire Scientifique Pilote de Protection des Objets Artistiques Mobiliers.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin,

VU le décret N°80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

VU la communication N°133/81 du Ministre de l'Alphabétisation et de la Culture Populaire rendant compte des travaux de la commission interministérielle chargée d'étudier les problèmes relatifs au projet de construction d'un Laboratoire Scientifique Pilote de Protection des Objets Artistiques Mobiliers approuvée par le Comité Permanent du Conseil Exécutif National à sa session ordinaire du 28 Janvier 1981,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Il est créé un Comité National chargé du projet d'installation du Laboratoire Scientifique Pilote de Protection des Objets Artistiques Mobiliers.

ARTICLE 2 - Le Comité est composé comme suit :

Directeur du Projet : Camarade CHONIBARE Tidjani, Professeur à l'Université Nationale du Bénin,

Directeur-Adjoint du Projet : Camarade ADAGBA E. Comlan, Directeur des Musées, Monuments et Sites,

Autres membres

* Ministère de l'Alphabétisation et de la Culture Populaire :

- Camarades - AIOUSSOU Gualbert, Directeur Général du Ministère,
- de SOUZA Rachida, représentant de la Direction des Etudes et de la Planification du Ministère,

* Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique :

- Camarades - Directeur des Etudes et de la Planification du Ministère ou son représentant, le Camarade GANDJI Julien,
- AGBANI Benoît,
- ALIDOU Salifou et
- CHEDE AGBOMENOU Lucien (Université Nationale du Bénin)

* Ministère des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat :

- le Directeur des Etudes et de la Planification du Ministère ou son représentant,
- Camarade HOUSTAPHA Soulé, Directeur Général du Centre National d'Essais et de Recherches des Travaux Publics (C.N.E.R.T.P.)

* Ministère du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique :

- le Directeur des Etudes et de la Planification du Ministère ou son représentant,

* Ministère de la Santé Publique :

- Camarades - HOUETO Damien, Directeur du Génie Sanitaire,
- FELIHO Félicien, Directeur de la Protection Sanitaire,
- AHOSSI Cyrille, Directeur du Laboratoire National de Santé Publique, .../...

* Ministère de la Justice Populaire :

- un Juriste (Droit International)

* Ministère des Finances :

- le Directeur des Etudes et de la Planification du Ministère
ou son représentant,

- la Directrice du Budget ou son représentant,

* Observateur : Comarade ADANDE Alexandre, Consultant de l'AGECCOOP.

ARTICLE 3 - Le Comité National est chargé de suivre l'exécution
du projet d'installation du Laboratoire Scientifique Pilote de
Protection des Objets Artistiques Mobiliers.

ARTICLE 4 - Le présent décret sera publié et communiqué partout
où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 3 Février 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 CC du PRPB 4 - MACP 8 - Autres Ministères 15
~~MESRS-MTPCH-MPSAE-MSP-MJP~~ et MF 14 - SGG 4 - SPD 2 - Direction
du Projet 4 - Membres du Comité 20 - JORPB 1